

Compte rendu du Conseil d'établissement du 28 novembre 2018

Début de séance à 18h09.

L'ordre du jour est modifié en ajoutant au point 4 l'approbation de la convention avec l'ASC qui était restée en attente depuis le dernier CE. L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du PV du conseil d'établissement du 12 novembre.

Le proviseur précise que seront annexées aux PV la liste d'émargement, la motion déposée par les parents d'élèves élus, la composition des commissions CHSCT, hygiène et sécurité et la composition du conseil de discipline.

Le PV du 12 novembre est adopté à l'unanimité.

2. Compléments des projets pédagogiques du secondaire.

Il est rappelé par le proviseur que seuls les projets validés par les équipes pédagogiques sont présentés au CE.

Projet Modèle U.N. : MOANU. Modèle ouest africain des nations unies.

Ce projet se déroule à Cotonou, porté par l'établissement Montaigne. Ce projet présente un double enjeu :

- Au niveau pédagogique pour les élèves qui représenteront une délégation et défendront une résolution.
- Au niveau organisationnel pour l'établissement. Si ce projet est un succès, ce sera un tremplin pour d'autres projets de rencontres internationales, peut être dans d'autres domaines.

Le cout de 1667 705 CFA devrait être autofinancé sous forme de dons.

Mme GBAGUIDI KERKOU, parent d'élève précise que cette démarche est similaire aux débuts du modèle U.N. de La Haye qui aujourd'hui est très important. Elle demande s'il serait possible d'intégrer les classes de 3^e à ce projet.

Le proviseur répond que le projet est porté par des enseignants de lycée et qu'il paraît difficile d'inclure les classes de 3^e.

Monsieur Roy, enseignant précise que ce projet est construit autour des heures d'A.P. disponibles seulement pour les élèves du lycée.

Donc pas possible pour les 3^e cette année.

Mme GBAGUIDI KERKOU s'interroge sur la pérennité du projet car les enseignants qui portent actuellement le projet peuvent ne pas rester les années suivantes à Montaigne.

Le proviseur répond que le projet a de grandes chances d'être porté durablement par les équipes enseignantes, même si on n'a jamais 100% de certitudes.

Projet voyage en Espagne.

Le projet pédagogique a été envoyé aux membres du CE en amont de la réunion. Au niveau pédagogique, le travail effectué par les enseignants est remarquable, les activités sont très précisément expliquées et le budget très détaillé.

Au niveau financier, il a été vérifié que le coût pour les familles ne soit pas au-delà de ce qui est supporté pour les autres voyages et que la charge financière pour l'établissement soit acceptable. Au départ, le projet englobait une partie à Madrid et une autre à Grenade au sud du pays, pour une durée de 10 jours. En concertation, l'équipe enseignante a décidé de retirer le déplacement jusqu'à Grenade et réduit la durée du voyage à 7 jours. (Réduction du coût du voyage).

Niveau budget, le coût à la charge des familles est de 435 893 CFA et la part établissement de 356 639 CFA par élève. Le nombre d'élève n'est pas encore connu. Il sera inférieur à 40, même si un budget théorique a été construit pour 40. Ce voyage est dans la fourchette de prix des autres voyages.

Monsieur PANTEGHINI, parent d'élève demande aux représentants de l'APE ce qu'ils pensent de ces dépenses. Est-ce que ces projets passent dans l'enveloppe budgétaire et rappelle que les parents d'élèves ont voté en AG une enveloppe de 4,8% du budget pour les projets pédagogiques il y a plusieurs années.

Madame OSSENI, membre du CA répond qu'ils ne se prononcent pas pour le moment car ils découvrent le projet.

Le proviseur demande la date de l'AG où cette décision a été prise, pour quel exercice budgétaire et pour combien d'années elle l'a été. Personne n'est capable de répondre précisément au moment de la réunion.

Mme DERAÏN, représentante des enseignants précise que les prix augmentent régulièrement, ne serait ce que pour les fournitures scolaires ou pédagogiques et que l'offre qualitative de l'enseignement pourrait baisser si le chiffre théorique des 4,8% n'était pas revu. Elle continue en réaffirmant que ces projets pédagogiques sont une chance pour les élèves.

Monsieur Roy, représentant des enseignants ajoute qu'une école est faite pour faire de la pédagogie et qu'il ne faut pas regarder que les couts. Au sein d'un même budget, il y a plusieurs enveloppes et que si la dépense pédagogique dépasse 4,8% il faut regarder l'équilibre du budget dans sa globalité.

Le proviseur apporte deux précisions : les 4,8% ne concernent pas seulement les voyages ou les projets pédagogiques, mais aussi les budgets classes du primaire et les dépenses par matière du secondaire. Au niveau du budget, l'équipe de direction procède à des arbitrages toute l'année, entre autres pour que les dépenses se rapprochent le plus possible de ce taux de 4,8%. Par exemple, le projet voyage en Espagne a été revu à la baisse pour qu'il soit dans la fourchette budgétaire des autres voyages. De même, ce soir, le projet de voyage à Hong Kong n'est pas présenté car malgré le travail effectué et le repérage précis effectué par les enseignants porteurs du projet, il n'est pas possible à l'heure actuelle de le faire entrer dans les fourchettes habituelles des budgets.

Monsieur PANTEGHINI reprend la parole et demande que les projets pédagogiques soient validés par l'APE avant d'être soumis au vote en conseil d'établissement. Il ajoute que la trésorière de l'APE n'est pas présente ce soir et qu'il ne peut pas y avoir un vote.

Le proviseur explique que le budget est préparé aussi par monsieur Montout, DAF, qui est présent.

Monsieur PANTEGHINI affirme que le DAF est sous les ordres de la trésorière. Ce à quoi il est répondu que le DAF est employé directement par l'AEFE et non par l'APE. Quant au souhait de voir les projets validés par l'APE avant de les voter en CE, il est rappelé que ce n'est pas du tout le cadre fixé par la convention dans le cadre de la gouvernance des établissements de l'AEFE.

Monsieur GOMEZ, membre de l'APE prend la parole et dit que le taux de 4,8% ayant été voté en AG, il serait nécessaire de repasser en AG pour le dépasser.

Combien va coûter ce projet ?

Le proviseur répond qu'à l'heure actuelle, si les 40 élèves partaient tous, ce qui est peu probable, il y aurait une augmentation de l'enveloppe consacrée aux dépenses d'enseignement de 0.6%, mais que le budget global reste équilibré.

Madame OSSENI, membre de l'AP, dit que cette année est peut-être transitoire vers une évolution de ces 4,8%.

Madame MANEIN, représentante des enseignants souhaite recentrer le conseil sur le projet : est-ce aberrant de vouloir emmener des élèves en Espagne ?

Le proviseur affirme que le rôle du Conseil d'établissement est bien d'évaluer la pertinence des actions pédagogiques qui sont proposées. L'ouverture vers les autres pays doit être une priorité. Depuis Cotonou, les voyages sont chers et nos élèves, dans ce domaine, sont lésés par rapport aux élèves d'autres régions à l'étranger ou même en France.

Madame OSSENI, membre de l'APE dit qu'il est dommage de parler de chiffres, mais qu'ils représentent les parents et qu'ils doivent veiller à ce que les frais d'écologie ne s'envolent pas.

Monsieur PANTEGHINI demande à ce que le vote soit scindé pour les deux projets.

Cette proposition est soumise au vote.

Pour scinder le vote : 5 voix / Abstentions : aucune / Contre scinder le vote : 10 votes.

Les projets seront donc votés globalement.

Vote pour la validation des 2 projets :

Contre : 1 voix / Abstentions : 3 voix / Pour : 11 voix.

Les deux projets sont validés par le Conseil d'Etablissement.

3. Carte des emplois.

L'établissement vient d'apprendre que le poste de résident en SVT créé l'année dernière, mais resté non pourvu est supprimé pour la rentrée prochaine. Le CE doit se prononcer et émettre un avis sur cette suppression.

Vote concernant la suppression du poste de SVT : 14 votants

Pour la suppression : 4 voix / Abstentions : 1 voix / Contre la suppression : 9 voix.

Le CE se prononce contre cette décision de suppression de ce poste.

4. Convention avec l'ASC :

Il s'agit d'une reconduction de la précédente convention. Aucune modification.

Vote contre = 0 voix. / Abstentions : 0 voix. / Vote pour : 14 voix.

La reconduction de la convention entre l'école Montaigne et l'ASC est approuvée.

La séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance.

Pierre UGNON-COUSSIOZ